

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIRMRC DES
LAURENTIDESAMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER
MONT-BLANC | MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORINPlanification
stratégique

2022-2027

Mission

Sensible au développement durable de son territoire et à la collectivité qui l'habite, la MRC des Laurentides assume un rôle de rassembleur, de planificateur et de coordonnateur où la collaboration et le soutien aux municipalités et partenaires sont indissociables du maintien, de l'amélioration de notre milieu de vie au sein d'un milieu économique harmonieux.

Vision

En 2030, la MRC des Laurentides confirme sa vocation de milieu de vie par excellence au Québec et

- Démontre un leadership reconnu dans l'art de vivre en milieux rural, urbain et de villégiature;
- Maintient un sain équilibre entre la diversité de son économie, la vitalité de ses municipalités et de la protection de son environnement naturel exceptionnel dans une perspective de développement durable;
- Offre des environnements et des services favorables aux saines habitudes de vie et à la préservation de nos écosystèmes naturels.

Notre région, cœur des Laurentides, est une destination privilégiée pour venir s'y établir.

Valeurs

- ▶ AUDACE
- ▶ COHÉRENCE
- ▶ CONCERTATION ET PARTENARIAT
- ▶ RESPECT
- ▶ COMPÉTENCE ET PROFESSIONNALISME
- ▶ ÉQUITÉ

Orientation #1

DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICE OPTIMALE

1.1 ACCROÎTRE LE TRANSPORT À MOBILITÉ DURABLE SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE TERRITOIRE

- Mettre en place deux stations intermodales situées aux deux pôles, une à Mont-Tremblant et une à Sainte-Agathe-des-Monts
- Favoriser l'interconnexion des noyaux villageois au réseau de transport collectif par des stationnements incitatifs dans les municipalités
- Déployer l'application mobile permettant l'usage des divers types de transport dans les déplacements

1.2 ASSURER UNE OFFRE ADAPTÉE EN LOGEMENT

- Améliorer l'offre de logement abordable aux travailleurs saisonniers et étudiants
- Améliorer l'offre de logement social, abordable ou familial aux familles permanentes

1.3 OFFRIR LA POSSIBILITÉ DE CPE EN MILIEU MUNICIPAL

- Partage d'infrastructures municipales

1.4 PARTAGE DES RESSOURCES ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

- Développer une offre aux municipalités pour le partage des ressources humaines
- Considérer la mise en place d'infrastructures collectives

Orientation #2

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES RICHESSES DE SON PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

2.1 MAINTENIR ET DÉVELOPPER UNE GESTION OPTIMALE DES MILIEUX NATURELS

- Poursuivre les démarches politiques auprès du ministère, notamment en lien avec les Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) et les chemins à double vocations
- Développer une vision claire de l'identité du paysage pour l'autoroute 15 et la route 117
- Revitaliser le Parc Éco Laurentides
- Consolider la préservation et la revitalisation de l'Ancienne pisciculture en visant une offre complémentaire de plein air et une autonomie financière

2.2 S'ASSURER D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SADT) COHÉRENT AVEC NOTRE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- Intégrer au SADT les actions du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- Intégrer au SADT les actions du plan d'adaptation aux changements climatiques
- Consolider et bonifier l'offre des parcs du territoire

Orientation #3

AGIR SUR LES EFFETS DU DÉSÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE

3.1 IDENTIFIER LES BESOINS POUR LA CLIENTÈLE VULNÉRABLE

- Établir une collaboration avec les organismes communautaires via le comité de développement social et communautaire
- Travailler avec les partenaires du milieu afin de contrer les enjeux touchant la population vulnérable

3.2 PROPOSER UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE QUI TIEN COMPTE DES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS EN LIEN AVEC L'ACCESSIBILITÉ AUX LOGEMENTS DANS UN CONTEXTE D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉTENTION, AUTANT DE LA MAIN D'ŒUVRE QUE DE SA POPULATION, AFIN DE FAVORISER UNE MIXITÉ SOCIALE DE SA COMMUNAUTÉ

3.3 DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE MAINTIEN ET D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

- Brosser un portrait des besoins et des services qui sont offerts ou pouvant être offerts
- Considérer le développement des parcs et infrastructures plein air comme un vecteur économique et de qualité de vie

3.4 FAIRE DES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES NÉCESSAIRES AU SOUS-FINANCEMENT AFIN QUE LES MODALITÉS DES PROGRAMMES SOIENT ADAPTÉES

Orientation #4

OPTIMISER ET DIVERSIFIER NOTRE ÉCONOMIE

4.1 MISER SUR L'AUTO-SUFFISANCE

- Favoriser le démarrage et le maillage des entreprises à faibles coûts (pour celles qui n'ont pas les moyens financiers) et fournir beaucoup de soutien technique

4.2 PROMOUVOIR LES TYPES D'EMPLOIS

- Réaliser le plan d'action en marketing territorial et de la main d'œuvre
- Poursuivre les plans d'action en matière d'attraction et d'accueil des personnes immigrantes en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

4.3 ACCOMPAGNER AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES NOYAUX VILLAGEOIS

- Dynamiser la Route des Belles-Histoires
- Mise en place du transport collectif durable et ses interconnexions

4.4 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL), FORESTIÈRE ET AGRICOLE

- Favoriser l'accès à la terre
- Mise en place de plateformes agricoles (incubateur) pour favoriser l'émergence et la pérennité du secteur agroforestier (PFNL) et dynamiser les municipalités
- Optimiser et dynamiser les terres publiques intramunicipales (TPI) à potentiel
- Favoriser et soutenir une démarche visant à instaurer une industrie agrotouristique dynamique

4.5 APPUYER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INNOVANTS

- Permettre à la MRC de développer ou de consolider son identité territoriale de façon novatrice, à partir d'un domaine d'intervention qu'elle identifiera
- Réalisation du projet Signature innovation

Orientation #5

POSITIONNER LES ENJEUX CLIMATIQUES AU CŒUR DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

5.1 RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX ENJEUX QU'APPORTERONT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES

- Développer les outils communs (un coffre à outils) pour les municipalités dont la mise en œuvre serait faite par les municipalités notamment la gestion des matières résiduelles (GMR)
- Mettre en place un comité sur les changements climatiques

5.2 MUTUALISER LES SERVICES AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS